

23 juillet 2024

Courrier aux partis membres de la majorité politique en Communauté Française (FWB) : **Première réaction à la DPC 2024-2029**

Les fédérations professionnelles agréées, et organisations syndicales représentatives des travailleurs, signataires :

- I. Les fédérations professionnelles agréées ont mobilisé leurs dizaines de milliers de membres et se sont investies à la demande du gouvernement fédéral depuis 2020 dans l'élaboration et la mise en place de la réforme WITA, alors que la crise sanitaire frappait la plupart de leurs activités et que la précarité socio-économique des travailleurs et travailleuses des arts s'aggravait.
Ces fédérations ont été reconnues par le Gouvernement fédéral, afin d'accomplir certaines des missions nécessaires à l'administration du nouveau système d'accès à la protection sociale pour les professions du secteur des arts, et assument ces responsabilités en veillant avec toutes leurs expertises au respect de la loi et aux objectifs de la réforme, dont elles sont aussi garantes, avec les autorités fédérales, envers leurs affiliés.
- II. Les organisations syndicales représentatives des travailleurs, bien qu'elles n'aient été associées à la réforme WITA que très tardivement, *précédent regrettable en matière de concertation sociale*, tiennent également à assumer leurs responsabilités, tant à la Commission du Travail des Arts, que dans les Commissions paritaires du secteur, et dans le Conseil National du Travail, et dans toute autre instance de négociation ou de concertation.

Unanimes, fédérations agréées, et organisations syndicales représentatives, s'inquiètent des récentes positions prises publiquement par certains acteurs politiques, ou socio-économiques, au sujet de la protection sociale des travailleurs et travailleuses des arts, et expriment leur **attachement ferme aux principes suivants** :

1. Les travailleurs et travailleuses des arts veulent contribuer et bénéficier de la protection de la sécurité sociale des travailleurs et travailleuses salarié.es, ou des indépendant.es, selon leur libre choix. Ils refusent catégoriquement la création d'un dispositif de protection sociale extérieur à cette solidarité globale, comme pourrait le laisser entendre la DPC de la FWB¹;
2. Les fédérations des travailleurs et travailleuses des arts, et les organisations syndicales représentatives, veulent poursuivre la mise en place de WITA dont des éléments essentiels répondent à plusieurs de leurs besoins de protection sociale, et demandent à ce que ce régime qui englobe les activités artistiques, les activités artistiques techniques et celles de soutien à la création, se poursuive dans l'esprit des avancées négociées depuis plus de 3 ans et des importantes résolutions du Parlement européen du 20/10/2021 et du 21/11/2023 ;
3. Les fédérations, et organisations syndicales représentatives des travailleurs et travailleuses des arts, sont ouvertes à un dialogue structuré, en vue d'améliorer certains éléments précis du régime des salariés du secteur (ex jours non indemnisés différents selon les CP), sans pour autant mettre en cause l'ensemble de ce régime, considéré comme acquis et servant d'exemple à l'étranger.

¹ Relativement au statut et en parallèle de ce qui sera initié en FWB : (...) Sortir les artistes de l'administration de l'ONEM pour créer une section distincte avec des collaborateurs formés, en assurant un statut totalement distinct des demandeurs d'emplois. DPC, p.66-67.

4. Les fédérations et organisations représentatives des travailleurs et travailleuses des arts sont ouvertes à un dialogue structuré, en vue de compléter le régime WITA par des dispositifs innovants, pour autant que ceux-ci ne reviennent pas sur les acquis obtenus depuis 2023. Ces nouveaux dispositifs devraient, comme le propose d'ailleurs la DPC, impliquer un maximum de niveaux de pouvoir, les fédérations professionnelles, les sociétés d'auteurs et artistes agréés, et les syndicats.

5. Enfin, elles mettent en garde les personnes qui voudraient revenir à la situation d'avant 2023 et sur les impacts immédiats que ces décisions auraient sur le fonctionnement et le développement de nos industries culturelles et créatives, dont l'emploi dépasse les 250.000 travailleurs, et la contribution au PIB les 4 %.

Contacts pour ce courrier :

marc.scius@acv-csc.be, CSC Culture, 0478/88 33 57

Maximilien.HERRY@cgspacod.be, IRW-CGSP Culture + SETCa, 0495/28 93 70

dominik.roland@cgsלב.be, CGSLB, 0475/48 28 33

federationprospere@gmail.com, Pro Spere

Organisations signataires :

ABDIL	SABAM
ABRACA	SCAM
Aires Libres	SACD
ARRF	UAS
ASA	CSC Culture
ASAR	IRW CGSP Culture
ATPS	SETCa
BELGIAN SCREEN COMPOSERS GUILD	CGSLB
BELVA	
CTEJ	
FACIR	
FAP	
FTA	
HORS-CHAMP	
Lundis d'Hortense	
PLAYRIGHT	